

## DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE ADEME

[ ] Volet administratif [ ] Volet technique [X] Volet financier

Seule la transmission des 3 volets complets fera l'objet d'un examen de demande

Le volet financier se compose des éléments suivants à renseigner :

[1/ Le budget prévisionnel de l'opération](#)

[2/ Le plan de financement](#)

Si vous avez perçu des aides de minimis au cours des 3 derniers exercices fiscaux, merci de renseigner également :

[3/ La déclaration des "Aides de minimis"](#)

Pour le dépôt de la demande d'aide sur la plateforme de l'ADEME, vous devrez :

- recopier chacun des totaux des catégories de dépenses (ex : Equipements/investissements : Terrains) dans l'onglet "Dépenses prévisionnelles"

- déposer ce fichier complété, dans l'onglet "Ajout de documents"

[L'Agence de la transition écologique | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

### 1/ BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Les dépenses prévisionnelles nécessaires à l'opération doivent être présentées dans ce tableau afin de permettre à l'ADEME d'identifier les dépenses éligibles pour le calcul de l'aide potentielle. Les aides de l'ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas de caractère systématique.

Indiquer dans ce tableau ligne par ligne les catégories de dépense rattachées à chacun des postes (Equipement, Personnel, Fonctionnement). Des suggestions sont proposées, vous pouvez les compléter ou les supprimer. Vous pouvez également apporter en texte libre des précisions éventuelles : nom de l'équipement, nature d'emploi/métier impliqué dans le projet, détail de la dépense de fonctionnement, etc...

Les dépenses doivent être présentées :

- **en € pour les dépenses de personnel** : part des coûts des salaires et charges salariales et patronales (compris éventuels impôts et taxes directement proportionnels aux salaires versés) des personnes intervenant directement dans la réalisation des objectifs de l'opération, proportionnellement à la part de l'activité des personnels mobilisés mesurée en heures ou en jours.

- **en HTR (Hors taxes récupérables) pour toutes les autres dépenses** :

. Assujetti à la TVA ou soumis au régime de FCTVA, indiquer les dépenses en HT

. Non assujetti à la TVA, indiquer les dépenses en TTC

. Assujetti partiellement à la TVA, indiquer les dépenses en HT en ajoutant la part de TVA non récupérable

Pour cette opération :

Etes-vous ?

Assujetti à la TVA

#### Postes et catégories de dépenses

##### Dépenses d'équipement / Investissement

	Précisions éventuelles	Acquisition, crédit-bail ou location	Si location, durée (en mois)	Coût en € HTR
Terrains		Choisir une valeur		0,00 €
Aménagements et constructions		Choisir une valeur		0,00 €
Équipements process		Choisir une valeur		0,00 €
Équipements de transport		Choisir une valeur		0,00 €
Logiciels et brevets		Choisir une valeur		0,00 €
Matériel informatique		Choisir une valeur		0,00 €
Autres équipements		Choisir une valeur		0,00 €
Autre (à préciser ci-contre)		Choisir une valeur		0,00 €
Autre (à préciser ci-contre)		Choisir une valeur		0,00 €
				0,00 €
<i>Si besoin insérer des lignes ci-dessus</i>				<b>Sous-total</b> 0,00 €

##### Dépenses directes de personnel (salaires chargés non environnés)

	Précisions éventuelles	% ETPT affecté à l'opération ou Mois/Homme; Jour/Homme; Heures/Homme	Coût unitaire	Coût en €
Personnel statutaire de la fonction publique			0,00 €	0,00 €
Personnel non statutaire de la fonction publique			0,00 €	0,00 €
Personnel hors fonction publique			0,00 €	0,00 €
<i>Si besoin insérer des lignes ci-dessus</i>				<b>Sous-total</b> 0,00 €

##### Autres dépenses de fonctionnement

	Précisions éventuelles	Quantité	Coût unitaire	Coût en € HTR
Dotation aux amortissements				0,00 €
Frais de déplacements / Missions / Réceptions		3	50	150,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Personnel extérieur			0,00 €
Prestations extérieures - Formation / Communication / Animation	1	1200	1 200,00 €
Prestations extérieures - Autres dépenses de sous-traitance (études, honoraires, location de matériel, création et hébergement site Web...)	1	45000	45 000,00 €
Coûts de production à immobiliser			0,00 €
Autre (à préciser ci-contre)			0,00 €
Autre (à préciser ci-contre)			0,00 €
			0,00 €
<i>Si besoin insérer des lignes ci-dessus</i>			
<b>Sous-total</b>			<b>46 350,00 €</b>

Envisagez-vous d'avoir recours à un Commissaire aux comptes, un comptable public ou un expert comptable indépendant pour certifier les dépenses de ce projet :

Choisir une valeur

### Si oui, coût lié à la certification de l'état récapitulatif des dépenses du présent projet

Au moment de la justification des dépenses, celles-ci doivent être certifiées par un commissaire aux comptes, comptable public ou expert-comptable indépendant dans certains cas. Se référer à l'article 12-2 des règles générales de l'ADEME.

Dans le cas où ce recours est envisagé, merci d'indiquer le coût prévisionnel

0,00 €

Charges connexes (coûts indirects : frais généraux, frais de structure)	Indiquer le taux (en %)	Coût en € HTR
	0%	0,00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>0,00 €</b>

**TOTAL DES DEPENSES AFFECTEES A L'OPERATION 46 350,00 €**

**TOTAL GENERAL 46 350,00 €**

## 2/ PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement a pour objectif d'informer l'ADEME des sources de financement pour votre projet. Ces informations seront utilisées pour identifier notamment les éventuels cumuls d'aides publiques. Il est nécessaire de préciser si à ce stade ces financements sont acquis ou escomptés.

Si plusieurs financeurs, merci d'utiliser une ligne par financeur.

Type	Mode de financement	Financement escompté	Financement obtenu	TOTAL
		Montant (en € HTR)	Montant (en € HTR)	Montant (en € HTR)
Auto-financement	Fonds propres	9 406,00 €		9 406,00 €
	Emprunt			
	Crédit-Bail			
	Autres (précisez)			
Aides publiques	ADEME	32 444,00 €		32 444,00 €
	ETAT	2 500,00 €		2 500,00 €
	Région			
	FEDER			
	Autres (précisez)	2 000,00 €		2 000,00 €
Aides privées	Précisez			
			<b>TOTAL</b>	<b>46 350,00</b>

Conformément à l'article 2.1.1 des règles générales d'attribution des aides par l'ADEME, le bénéficiaire s'engage à communiquer à l'ADEME sans délai toute aide publique qu'il aurait sollicitée ou reçue, solliciterait ou recevrait pour la réalisation de l'opération concernée.